

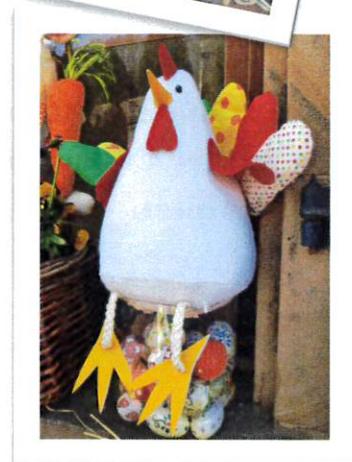
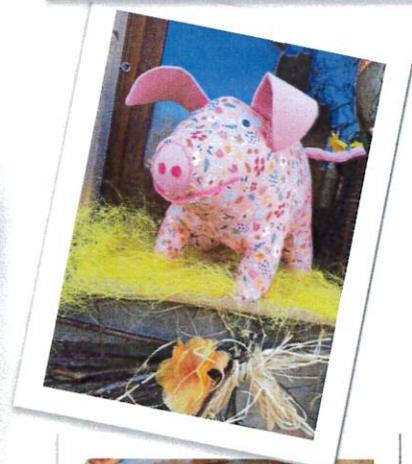


# Rougegoutte

## Info



La nouvelle équipe municipale en place depuis le 06 mars 2022



MARS 2022



## **Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis,**

**Une nouvelle page de notre histoire communale s'est ouverte le dimanche 06 mars 2022 avec l'élection municipale partielle et complémentaire ; 327 personnes se sont déplacées pour élire nos 7 candidats avec 88 % de listes complètes. Très sincèrement et très chaleureusement, nous remercions les électrices et les électeurs qui ont ainsi contribué à mettre en place une équipe courageuse et dynamique, compétente et volontaire, déterminée à agir efficacement et sereinement, dans la gouvernance de notre Commune, en se mettant au service de tous nos concitoyens.**

**Notre République possède plusieurs échelons de gouvernance.**

**L'Etat, le gouvernement, les parlementaires promulguent des lois, publient des décrets que, démocratiquement, nous respectons mais qui peuvent nous paraître parfois éloignés des réalités locales... L'échelon communal, fondamental pour la vie citoyenne, est essentiel pour la vie des habitants : ce sont en effet les communes qui administrent, au quotidien, et dans la proximité, l'ensemble de leur territoire.**

**La proximité est l'élément fondateur de la Commune ; on connaît son territoire – et on apprend toujours à mieux le connaître - ; on est quotidiennement au contact des habitants que l'on doit aussi apprendre à connaître, avec empathie, avec un esprit positif et avec discernement.**

**La Commune est représentée par les élus du Conseil Municipal qui doivent toujours avoir le souci du bien vivre de chaque citoyenne et de chaque citoyen. Les élus, pour l'intérêt général de la Commune, sont appelés à travailler avec honnêteté et courage ; ils sont appelés à s'investir, à écouter les habitants, à échanger avec eux, et avec le sens de l'intérêt général. Les élus, avec une ouverture permanente d'esprit, sont appelés à participer à la co-construction de notre Commune, jour après jour, mois après mois, année après année... Ils sont détenteurs d'une mission essentielle : travailler au bien vivre ensemble et tisser toujours du lien social !**

**Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis, ensemble travaillons pour notre Commune de Rougegoutte et donc pour toutes celles et tous ceux qui habitent ce village dans lequel nous voulons qu'il fasse bon vivre !**

**Guy MICLO, Maire de ROUGEGOUTTE**

# INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Vendredi 11 mars 2022, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MICLO Guy, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leur fonction.

Monsieur Guy MICLO, Maire, a procédé à l'appel nominal des 7 nouveaux élus et des 8 élus toujours en fonction ; il a dénombré quinze Conseillers présents.

## Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 3 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 3 (trois) le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Considérant que M. Jean KARLE actuellement 2<sup>ème</sup> adjoint conservera son poste, il convient d'élire 2 adjoints.

## Election du 1<sup>er</sup> Adjoint : 15 votants

⇒ Florent MONCHABLON qui a obtenu 15 voix a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint.

## Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint : 15 votants

⇒ Sarah GROSCLAUDE qui a obtenue 15 voix a été élu 3<sup>ème</sup> Adjointe.

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET DIVERSES ASSOCIATIONS

Structures	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes des Vosges du Sud	Guy MICLO Florent MONCHABLON	
Syndicat des eaux	Guy MICLO Michel TEREBUS	Francis COURBOT
Syndicat de la Piscine d'Etueffont	Jean KARLE	Gabrielle MILLET
Syndicat de construction du Collège de Giromagny	Sylvain HEIDET Jean KARLE	Guy MICLO
Syndicat de la Fourrière	Sarah GROSCLAUDE	Florent MONCHABLON
Syndicat Territoire d'énergie 90	Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Ghislaine MOUREY	Guy MICLO
Service de repas à domicile	Alexanne CANAL Mickaël RONDON	
Service de soins à domicile	Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER

<b>Structures</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Asso. Communes forestières</b>	Nicolas CHARNOT	Quentin GUYOD
<b>Route des villages fleuris</b>	Alexanne CANAL Sarah GROSCLAUDE	
<b>Club des sentiers vosgiens</b>	Gabrielle MILLET Sarah GROSCLAUDE Florence FIMBEL Ghislaine MOUREY	
<b>Asso. Culturelle A.C.V.</b>	Guy MICLO	
<b>Comité des fêtes</b>	Guy MICLO Mickaël RONDON Sarah GROSCLAUDE	
<b>Correspondant Défense</b>	Florent MONCHABLON	
<b>Correspondant Sécurité Routière</b>	Florent MONCHABLON	
<b>Correspondant CNAS</b>	Sylvain HEIDET	
<b>Commission Appel d'Offres</b>	Guy MICLO, Président Jean KARLE Michel TERERBUS Francis COURBOT	Nicolas CHARNOT Florent MONCHABLON

### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

<b>Commissions</b>	<b>Membres</b>
<b>CLECT</b>	Guy MICLO Suppléant = Florent MONCHABLON - 1er adjoint
<b>Petite enfance</b>	Sarah GROSCLAUDE Alexanne CANAL Mélanie BLEICHER
<b>Culture</b>	Mickaël RONDON Sarah GROSCLAUDE
<b>Environnement/OM</b>	Gabrielle MILLET
<b>GEMAPI</b>	Guy MICLO Ghislaine MOUREY
<b>Economie</b>	Nicolas CHARNOT
<b>COFIL PLUI</b>	Guy MICLO Nicolas CHARNOT
<b>Tourisme, Opération Grand Site, marché de terroir</b>	Sarah GROSCLAUDE Ghislaine MOUREY Michel TEREBUS
<b>Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires</b>	Sarah GROSCLAUDE Alexanne CANAL Mélanie BLEICHER
<b>Vie associative</b>	Mickaël RONDON Raymond VIENNOT
<b>Communication</b>	Florence FIMBEL

# DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES HIVER 2021/2022

Entreprise retenue : SARL HUSSON à Sermamagny :  
Engin équipé d'une lame : 62,50 € HT/heure

## CRÉATION D'UN POSTE A 20 H/SEMAINE AU SERVICE ADMINISTRATIF

A la suite du départ de Maëlle GUERY, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (soit 20 /35<sup>ème</sup>) à compter du 6 décembre pour la comptabilité, les élections et les paies. Mélanie GOGER a été recrutée pour ce poste.

## FORÊT COMMUNALE

### a) Forêt de la Vaivre – Travaux Plan de Relance : reboisement de 7 ha 84 a

La parcelle 3 d'une superficie de 1,10ha sera replantée avec **1.467 plants dont 968 douglas verts et 499 châtaigniers.**

La parcelle 4 d'une superficie de 6.74ha sera replanté avec **8.985 plants dont 6.559 chênes sessile, 1 348 pin laricio de Calabre, 898 pins sylvestre, 180 pommiers.**

### b) Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du renouvellement forestier pour "aider la forêt à s'adapter au changement climatique » :

↳ **reboisement de 7,84 ha** en remplacement des peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles forestières n° 3 et 4 de la forêt communale.

↳ le montant total HT du projet s'élève à 44.422,82 €

↳ le montant de la subvention sollicitée s'élève à 35.538,25 €

↳ l'autofinancement s'élève à 8.884,56 €

### c) Protections pour les futures plantations du plan de relance

Le Conseil Municipal décide à la majorité, d'utiliser du répulsif sur les nouvelles plantations de la Vaivre dans le cadre du plan de relance forestier pour un coût de **21.130 € dont une subvention de 3.370 €.**

### d) Affouage

Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter une partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).

L'affouage étant partagé par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2022.

Le Conseil Municipal :

- **destine** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 5\_a à l'affouage sur pied ;
- **désigne** Nicolas CHARNOT, responsable-référent de l'affouage pour la Commune ;
- **fixe** le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- **fixe le montant de la taxe d'affouage à 11 € TTC le stère,**

⇒ Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2022 pour la parcelle 5. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements dans la parcelle 5\_a. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

⇒ **Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2022** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

### **LOCATION D'UN BUREAU A L'A.C.V. ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

La Commune loue un bureau à l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (Ecole de Musique – ACV) aux termes d'un bail de location annuelle et qu'il convient à présent de renouveler pour une année.

Le siège de l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (Ecole de Musique – ACV) est fixé à la Mairie de ROUGEGOUTTE depuis 1991, date de la création de l'association, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de reconduire la location d'un bureau, sis au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, à l'Association Culturelle du Pays Sous-Vosgien (A.C.V.) pour une durée d'une année scolaire soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022,
- **FIXE** le loyer pour l'année scolaire 2021/2022 à 500 € (cinq cent Euros), charges comprises.

### **ACQUISITION DE 3 DÉFIBRILATEURS AUTOMATISE EXTERNE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir 3 défibrillateurs :

- ↳ un défibrillateur adulte et pédiatrise extérieur au prix de 742€HT, le caisson fourniture et pose au prix de 420€HT **pour la mairie** ;
- ↳ un défibrillateur adulte intérieur au prix de 700€HT, le caisson et fourniture et pose au prix de 128€HT **pour les vestiaires du stade** ;
- ↳ un défibrillateur adulte intérieur au prix de 700€ HT, le caisson et fourniture et pose au prix de 128€HT **pour la salle de la cité.**

Il a décidé également de faire assurer la maintenance de chaque appareil par la société SCHILLER pour un coût annuel de 113€HT.

## **RECONDUCTION DE L'OFFRE CARTE AVANTAGES JEUNES**

Le Conseil Municipal a reconduit la carte avantages jeunes pour les jeunes de 6 à 25 ans en partenariat avec le Centre Socioculturel de Giromagny.

Ces cartes avantages jeunes sont offertes uniquement aux jeunes de 6 à 25 ans.

Pour en bénéficier vous devez vous rendre au Centre Socioculturel de Giromagny muni

- ☞ d'une photo d'identité
- ☞ d'un justificatif de domicile

## **MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES : adhésion de la CCVS au SMIBA**

### Considérant

- l'intérêt touristique représenté par le Ballon d'Alsace,
- l'évolution de l'objet du SMIBA qui se recentre sur la réalisation et la gestion des équipements touristiques,
- l'adhésion de la communauté de communes au syndicat,

Monsieur le Maire propose d'entériner la modification statutaire de la communauté de communes correspondant à l'adjonction d'une compétence supplémentaire ainsi libellée : « réalisation et gestion d'équipements touristiques au Ballon d'Alsace ».

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX VOYAGES SCOLAIRES ORGANISÉS PAR LE COLLÈGE DE GIROMAGNY**

Le Maire rappelle la convention fixant les conditions de la participation financière de la Commune ainsi que les modalités de versement pour la participation financière aux voyages scolaires du Collège de Giromagny.

Il est précisé que cette participation financière, versée au collège, se fait sur la base du nombre d'enfants venant de la Commune et multipliée par le coût évalué à 16 Euros par élève.

Ce financement de la Commune permet d'alléger le coût de prise en charge des familles.

Le Maire expose les deux projets de voyages proposés cette année :

- ① un voyage en Provence = 4 élèves de Rougegoutte
- ② un voyage en Normandie = 7 élèves de Rougegoutte

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de verser une participation financière aux voyages scolaires organisés par le Collège Val de Rosemont de GIROMAGNY pour un montant total de 176 €.

## CENTENAIRE DU DEPARTEMENT : Participation au projet de char arborant le blason de la Commune



Dans le cadre du Centenaire du Territoire de Belfort, le Département a souhaité porter à notre connaissance le projet proposé par le comité des fêtes de Belfort.

En vue du carnaval 2022 et de la parade prévue à Belfort le 27 mars, le comité des fêtes de Belfort souhaite créer un char arborant les blasons des 101 communes composant le département.

Outre la parade du 27 mars, le comité des fêtes mettra à disposition du Conseil départemental le char créé pour l'exposer sur d'autres manifestations du Centenaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide** de participer à ce projet ;
- **propose** que ce projet soit conduit par le Conseil Municipal des Jeunes ;
- **nomme** Mélanie BLEICHER et Alexanne CANAL responsables-référentes du suivi de ce projet.

## TERRITOIRE D'ENERGIE 90 : Reversement de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que TDE 90 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 23 septembre 2020, TDE 90 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 33 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération de TDE 90 du 23 septembre 2020, fixant le principe de reversement de la TCCFE et la fraction de la taxe reversée aux communes à 33 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir de TDE 90 un reversement de la TCCFE à hauteur de 33 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

## **BATIMENTS SCOLAIRES : Répartition des charges entre Rougegoutte et Vescemont**

Après le transfert des compétences scolaire et périscolaire à la CCVS, les communes ont conservé les charges de fonctionnement (gaz, eau, électricité...), d'entretien et de maintenance des bâtiments et locaux scolaires.

Par convention, les communes de Rougegoutte et de Vescemont se répartissent ces charges, annuellement, selon une clé de répartition révisée chaque année en fonction des effectifs scolaires et des populations.

La commission réunie le 31 janvier 2022 a réparti le montant des charges 2021 soit 19.543,68 € entre les communes :

⇒ Rougegoutte pour 10.772,48 € (58,12 %)

⇒ Vescemont pour 8.771,20 € (44,88 %).

La commission a également fixé les taux de la clé de répartition pour les charges 2022 :

⇒ 56,62 % pour Rougegoutte

⇒ 43,38 % pour Vescemont.

### **Arrêté du Préfet n° 90-2022-03-01-00003 en date du 1<sup>er</sup> mars portant réglementation des interventions sur les haies, bosquets et ourlets forestiers**

#### **Article 1 : Champs d'application**

Cet arrêté porte sur les haies, bosquets et ourlets forestiers situés en dehors des propriétés attenantes aux habitations et espaces publics urbains.

Ne sont pas concernés par cet arrêté les travaux nécessaires pour assurer la sécurité publique.

#### **Article 2 : Périodes**

**Sur l'ensemble du département du Territoire de Belfort, toute intervention d'entretien sur les haies, bosquets et ourlets forestiers est interdite du 15 mars au 31 août.**

**La destruction de haies, bosquets et ourlets forestiers est interdite durant toute l'année.**

#### **Article 3 : Définitions**

Au sens de cet arrêté :

- Une haie est un élément linéaire végétal composé d'arbustes et le cas échéant d'arbres ou d'autres espèces végétales, situé dans un milieu ouvert, avec une largeur maximale de 10 m ;
- Un bosquet est une unité de végétation ligneuse composée d'arbustes et le cas échéant d'arbres ou d'autres espèces végétales, situés dans un milieu ouvert, avec une surface maximale de 0,5 hectare ;
- Un ourlet forestier est un élément linéaire végétal composé d'arbustes et le cas échéant d'arbres ou d'autres espèces végétales, de longueur et de hauteur variable, de largeur maximale de 10 mètres et situé à la frontière entre un massif forestier et une surface à vocation non forestière (prairie, culture, route...) ;
- La destruction de haies, bosquets et ourlets forestiers s'entend par tous moyens y compris coupe rase.

#### **Article 4 : Dérogations**

Les interventions d'entretien sur les haies, bosquets et ourlets forestiers devant être réalisés entre le 15 mars et le 31 août et la destruction de haies, bosquets et ourlets forestiers doivent faire l'objet d'une autorisation administrative préalable selon les modalités précisées sur le site internet de la Préfecture du Territoire de Belfort.

# TRAVAUX 2022

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### PROJETS 2022 DE TRAVAUX DE SÉCURITÉ : demande de subvention D.E.T.R

En vue de pouvoir réaliser :

- ⇒ la consolidation des berges de la Rouge-Goutte et création de seuils de vannage (en amont de la « Carpe d'Or ») ;
- ⇒ la pose de 8 balises auto relevables de contournement obligatoire sur les 2 écluses situées RD 12 avenue de Gaulle au niveau des pont « Carpe d'Or » et « Rosemontoise » ;
- ⇒ l'éclairage du parking devant l'ancien presbytère rénové ;
- ⇒ des travaux de remise en conformité et sécurité en Mairie de Rougegoutte et chaufferie du bâtiment annexe (restauration scolaire et accueil hors temps scolaire) ;
- ⇒ le changement de 2 moteurs des cloches de l'église par des moteur de volée électronique (cloches 2 et 3) ;
- ⇒ la création de 3 ouvrages pour des réseaux d'eaux pluviales pour supprimer les ruissellements sur des propriétés privées inondés :
  - rue du Bringard
  - avenue de Lattre
  - rue des Hauts Champs

la Commune sollicite une aide financière au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 24.970,77 € pour ce programme de travaux estimés à 41.617,96 € HT.

### PROLONGATION DE LA RUE DES VERGERS 2EME PHASE: demande de subvention D.S.I.L

En vue de pouvoir réaliser :

- ⇒ l'extension du réseau AEP sur 21,80 ml : fourniture et pose d'une canalisation PEHD DN 125 avec purge d'extrémité du réseau et d'un ensemble de défense incendie.
- ⇒ la prolongation de la rue des Vergers sur 17 ml/7m de largeur
- ⇒ la préparation de la troisième tranche pour le permis d'aménager obligatoire, pour le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

la Commune sollicite une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Intervention Locale) d'un montant de 9.437,52 € pour une dépense estimée à 11.796,60 €.

#### SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture au public : lundi et vendredi de 9 h à 12 H  
mardi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 00

Accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00  
vendredi de 8 h à 12 h

**FERME LE MERCREDI**

## **RÉNOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES : demande de subvention D.S.I.L**

En vue de pouvoir réaliser :

- ↳ la réfection des façades de l'école élémentaires jusqu'à la médiathèque, réalisation sous le toit plat du bâtiment qui abrite l'entrée de l'école élémentaire, d'un plafond extérieur par fixation mécanique de panneaux de laine de bois type Fibralth.
- ↳ la réfection totale d'une salle de classe, avec la fourniture et la pose d'un plafond 60 x 60 sur ossature en T de 24 blanc laqué.
- ↳ la réalisation préalablement et obligatoirement des branchements électriques et informatiques : un tableau interactif sera posé dans cette salle de classe élémentaire (cette salle est actuellement affectée à Madame Morel).
- ↳ la fourniture et la pose de 9 luminaires Panel Led 600 x 600 blanc. Kit saillie pour dalle dans salle de classe élémentaire (Madame Morel).
- ↳ la fourniture et la pose de 2 luminaires Panel Led 600 x 600 blanc. Kit saillie pour dalle dans le hall d'entrée extérieur de l'école élémentaire.

La Commune sollicite une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Intervention Locale) d'un montant de 9.798 € pour une dépense estimée à 12.248 €.

## **DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE : demande de subvention D.S.I.L**

Pour les besoins de la Commune en matériel informatique et numérique, la Commune acquiert :

- ↳ un ordinateur portable pour le secrétariat de Mairie qui sera utilisé par le futur conseiller numérique et par le personnel administratif ;
- ↳ un video projecteur et son écran pour les présentations lors des conseils municipaux et les réunions en visio-conférence.

La Commune sollicite une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Intervention Locale) d'un montant de 2.869 € pour une dépense estimée à 3.587 €.

**EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE**

**Un transfert d'appel est effectué sur le portable du Maire (ou d'un Adjoint).**

## DISPOSITIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL « AIDES AUX COMMUNES » : demandes de subventions

### VOLET 1 : Demande de subvention au titre de la programmation générale pour les projets de construction d'aménagement et de gros entretien d'équipements publics communaux et de valorisation du patrimoine communal

#### A- Rénovation des bâtiments scolaires à Rougegoutte

1) Réfection des façades de l'école élémentaires jusqu'à la médiathèque, réalisation sous le toit plat du bâtiment qui abrite l'entrée de l'école élémentaire, d'un plafond extérieur par fixation mécanique de panneaux de laine de bois type Fibralth.

NB : sur ces façades, une fresque sera ensuite réalisée dans le cadre d'un projet d'école, sous la gouvernance d'une artiste et le financement sera assuré, en plus du présent projet, par la Commune.

Entreprise retenue = SAS Mancini

Coût = 5.931,20 € HT

2) Réfection totale d'une salle de classe, avec la fourniture et la pose d'un plafond 60 x 60 sur ossature en T de 24 blanc laqué.

Entreprise retenue = SAS Mancini

Coût = 4.624,97 € HT

3) Réalisation préalablement et obligatoirement des branchements électriques et informatiques : un tableau interactif sera posé dans cette salle de classe élémentaire (cette salle est actuellement affectée à Madame Morel).

Entreprise retenue = Lenelec

Coût = 538,50 € HT

4) Fourniture et la pose de 9 luminaires Panel Led 600 x 600 blanc. Kit saillie pour dalle dans salle de classe élémentaire (Madame Morel).

Entreprise retenue = Lenelec

Coût = 936,50 € HT

5) Fourniture et la pose de 2 luminaires Panel Led 600 x 600 blanc. Kit saillie pour dalle dans le hall d'entrée extérieur de l'école élémentaire.

Entreprise retenue = Lenelec

Coût = 217,00 € HT

#### B – Achat de panneaux

Entreprise retenue = Enseignes Zumkeller

Coût = 247,50 € HT

<b>Montant total des travaux</b>	<b>=</b>	<b>12.495,67 € HT</b>
<b>Montant de la subvention sollicitée</b>	<b>=</b>	<b>6.247,83 €</b>

**VOLET 2 : Demande de subvention au titre du soutien exceptionnel aux opérations liées à la sécurité, à des intempéries et à des inondations**

**A – Consolidation des bergers de la Rouge-Goutte, rivière qui longe immédiatement la rue du Bringard, la rue de l'église, ainsi que la création d'un seuil de vannage, en amont du pont « Carpe d'OR » situé en bordure de la RD 12 avenue de Lattre de Tassigny**

Ces travaux, préparés en 2021, en relation avec la C.C.V.S. (dans le cadre de la compétence GEMAPI), avec la D.D.T. et la Police de l'eau, n'ont pu être exécutés en 2021 faute de moyens financiers.

Le détail des travaux prévus figure dans le dossier qui a été réalisé, qui a fait ensuite l'objet d'un accord de la D.D.T et qui est annexé à cette présente demande de subvention. Les travaux sont obligatoirement à réaliser sur les berges pour assurer également la solidité et la sécurité des voies.

**Entreprise retenue : Entreprise Trommenschlager**

**Coût HT = 16.142,00 HT**

**B – Réfection du vannage**

Remplacement des 8 poutres en chêne au niveau de l'écluse

**Entreprise retenue : Entreprise Morel**

**Coût HT = 8.267.65 HT**

<b>Montant total des travaux</b>	<b>=</b>	<b>24.409,65 € HT</b>
<b>Montant de la subvention sollicitée</b>	<b>=</b>	<b>12.204,82 €</b>

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES  
AMENDES DE POLICE :  
Répartition 2022**

① Création d'un éclairage public sur le grand espace à usage de parking entre l'ancien presbytère et la rue de l'église.

**Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation : l'entreprise Baumgartner a été retenue pour un montant de 8.759,48 € HT (10.511,38 € TTC).**

Cet éclairage est nécessaire pour des raisons de sécurité.

② Pour des exigences de sécurité sur la Route Départementale 12, avenue de Gaulle, il est prévu d'assurer une signalisation verticale de police, au niveau des 2 écluses antérieurement réalisées ; à la suite, en effet, de dégradations successives de la signalétique, par des véhicules irrespectueux de la signalétique, la Commune a dû procéder à plusieurs reprises déjà au remplacement des flèches cassées, et des supports arrachés de l'enrobé.

**Il est donc prévu d'installer à présent 8 balises auto-relevables de contournement obligatoire sur les 2 écluses situées sur la RD 12 avenue de Gaulle.**

a) devis 8 balises auto-relevables, Signaux Girod	854,48 € HT
b) devis pour les travaux de pose Entreprise Trommenschlager	3.050,00 € HT
<b>Total</b>	<b>3.904,48 € HT</b>

Pour réaliser ces travaux d'un montant total de 15.196 € une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5.065,58 €.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'INSPECTION  
ACADÉMIQUE :  
Achat de capteurs de CO<sup>2</sup>**

La Commune a acheté 13 capteurs à placer :

- 3 dans chaque salle de l'école maternelle
- 1 dans la salle de motricité
- 3 dans chaque salle de l'école élémentaire
- 1 dans la salle de restauration scolaire
- 1 dans la salle de l'accueil hors temps scolaire
- 1 à la médiathèque
- 3 dans les salles de la Mairie : salle A1, salle A2 et au secrétariat de Mairie

Un devis d'un montant de 1.812 € TTC de la Société B.P.I avait été proposé.

Une demande de subvention d'un montant de 1.380 € a été sollicitée auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Académie du Territoire de Belfort. Cette subvention est demandée uniquement pour les 10 capteurs installés dans les bâtiments scolaires et périscolaires.

**DATES DES ÉLECTIONS 2022**

**Présidentielles :**

**1<sup>er</sup> tour                    DIMANCHE 10 AVRIL**

**2<sup>ème</sup> tour                    DIMANCHE 24 AVRIL**

**Législatives :**

**1<sup>er</sup> tour                    DIMANCHE 12 JUIN**

**2<sup>ème</sup> tour                    DIMANCHE 19 JUIN**

**Bureau de vote  
ouvert de 8 h à 19 h**

## Zone de déchets verts : solution temporaire

L'aire de dépôt des déchets verts à Giromagny fermera définitivement **le 05 avril prochain**.

En remplacement, une aire de dépôt sera temporairement mise en place à **Vescemont à l'emplacement actuel de l'écopoint, le long de la D24**.

Seuls les particuliers et les collectivités seront autorisés à venir déposer leurs déchets verts sur cette zone. Les professionnels devront se rendre en déchèterie.

## CIRCUIT FLEURI A ROUGE GOUTTE

### A l'initiative du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Avec l'engagement de trois familles de Rougegoutte dans le Défi Familles à Biodiversité Positive en 2021 et suite à la visite citoyenne du 28 octobre, il est apparu nécessaire de valoriser les efforts mis en œuvre par toutes et tous pour préserver la biodiversité.

**Pour le plaisir de se promener et de (re)découvrir son village, il a ainsi été proposé de créer un nouveau sentier à Rougegoutte en 2022.**

Des travaux de fleurissement de la Rouge Bruyère, passant par les initiatives individuelles et les aménagements de la commune, quel sera le tracé de ce nouveau sentier ?

**Venez en discuter le mercredi 13 avril 2022, 18h-20h, à la mairie de Rougegoutte !**

## Réglementation des bruits de voisinage

### BRICOLAGE – JARDINAGE – BUCHERONNAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 200611102041 du 10 novembre 2006, nous rappelons que les **travaux de bricolage, de jardinage ou de bucheronnage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique**, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8 h 30 à 12 h 00	14 h 30 à 19 h 30
MARDI	8 h 30 à 12 h 00	14 h 30 à 19 h 30
MERCREDI	8 h 30 à 12 h 00	14 h 30 à 19 h 30
JEUDI	8 h 30 à 12 h 00	14 h 30 à 19 h 30
VENDREDI	8 h 30 à 12 h 00	14 h 30 à 19 h 30
SAMEDI	9 h 00 à 12 h 00	15 h 00 à 19 h 00
DIMANCHE	10 h 00 à 12 h 00	
JOUR FÉRIÉ	10 h 00 à 12 h 00	

### ANIMAUX

Afin de ne pas gêner le voisinage, prenez la précaution de ne pas laisser aboyer votre chien trop longtemps. Il est également rappelé que tout excrément de votre animal de compagnie laissé pendant sa promenade doit être ramassé

## SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY

### AIDE AUX FAMILLES D'ACCUEIL DE REFUGIES UKRAINIENS

Le Président du Syndicat des Eaux de Giromagny informe les abonnés domiciliés sur une commune située dans son périmètre et qui accueillent une ou plusieurs personnes ukrainiennes, de bien vouloir le signaler au Syndicat, muni d'un justificatif.

En effet, en raison de la hausse prévisible de la consommation de ces foyers accueillant, le Syndicat des eaux fera un geste sur les factures d'eau 2022 en facturant un forfait égal à leur consommation moyenne habituelle. Un relevé de compteur sera fait par un agent du Syndicat des Eaux au moment de l'accueil et lors de la campagne annuelle des relevés de compteurs.

#### Les dons

La situation sur place montre que les besoins ont évolué avec du matériel lourd et spécifique tels que des défibrillateurs, des respirateurs et des groupes électrogènes.

En lien avec l'Association des Maires de France, l'élan de solidarité est réorienté sous forme de dons financiers pour permettre de :

- Financer la logistique nécessaire à l'acheminement des collectes en cours
- Acheter ce matériel spécifique
- Sécuriser un stock stratégique en prévision de l'accueil des réfugiés

Les dons pour l'aide à l'Ukraine peuvent être effectués en ligne sur [don.protection-civile.org](http://don.protection-civile.org), par sms en envoyant le mot « DON » au 92 3 92 ou encore par chèque à l'ordre de la Protection Civile.

**Faites un don**

Par chèque :  
À l'ordre de : «Protection Civile»  
À l'adresse :  
Protection Civile «SOS Ukraine»  
Tour Essor, 14 rue scandicci - 93500 PANTIN

En ligne: [don.protection-civile.org](http://don.protection-civile.org)

Par SMS\*: **envoyez «DON» au 92 392**

1 SMS = 1 don fixe de 5€ prélevé directement sur votre facture opérateur.

Si vous souhaitez  
faire un don  
à la Protection Civile  
du Territoire de Belfort,

Consultez notre page internet

<http://90.protection-civile.org>

Nous recherchons des mécènes  
pour continuer à grandir et rester  
toujours au service des populations

Si vous êtes disposés à accueillir des réfugiés ukrainiens, faites-nous parvenir, au Secrétariat de notre Mairie, votre accord en précisant le nombre de personnes que vous pourriez éventuellement loger.

Notre veille opérationnelle reste à votre disposition et définir les modalités pratiques de cette collecte.  
Merci d'utiliser l'adresse spécifique à cette action : [ukraine@90.protection-civile.org](mailto:ukraine@90.protection-civile.org)

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

Réservation de Roses : Une rose Un espoir

Samedi 02 avril de 9 h 30 à 12 h - Salle du Conseil Municipal

Nettoyage de Printemps

Samedi 02 avril à 14 h devant la Mairie

LOTO de l'ASR

Samedi 23 avril à 20 h à la Salle Communale de la Cité

Journée Truites

Samedi 30 avril à la zone de Loisirs

Opération Une Rose Un espoir

Samedi 30 avril de 15 h 45 à 17 h 15 devant la Mairie

MARCHE du FAYÉ

Dimanche 1<sup>er</sup> mai - départ à 10 h devant la Mairie

VIDE GRENIER de l'Association Sportive de Rougegoutte

Dimanche 12 juin Rue du Commerce et Place Daudet

FÊTE de la MUSIQUE

Samedi 25 juin à l'ancien presbytère et à l'église

FÊTE CHAMPÊTRE

Samedi 09 juillet à la zone de Loisirs

Accueil des nouveaux arrivants

Samedi 17 septembre à 10 h en Mairie

**Baeckoff de la Rouge Bruyère**

Samedi 08 octobre à 20 h à la Salle Communale de la Cité

**FRITURE de l'Association Sportive de Rougegoutte**

Samedi 29 octobre à 20 h à la Salle Communale de la Cité

**Repas des Aînés**

Samedi 12 novembre à 12 h au Collège de Giromagny

**BEAUJOLAIS NOUVEAU**

Samedi 19 novembre de 14 h à 20 h à l'ancien Presbytère

Dimanche 20 novembre de 10 h à 13 h à l'ancien Presbytère

**LOTO de l'ASR**

Samedi 26 novembre à 20 h à la Salle Communale de la Cité

**FÊTE de SAINT-NICOLAS**

Lundi 5 décembre à partir de 18 h 30 Au centre du Village

**CONCERT DE NOËL DE LA CHORALE « A Croch'chœur » 4 voix mixtes et solistes**

Vendredi 16 décembre à 20 h 30

Samedi 17 décembre à 17 h 00

Dimanche 18 décembre à 17 h 00

} Eglise de Rougegoutte

**MARCHÉ de NOËL**

Samedi 17 décembre de 14 h à 20 h

et Dimanche 18 décembre de 10 h à 20 h

Rez-de-chaussée de la Mairie et Restauration scolaire

**RÉVEILLON de la Rouge Bruyère**

Samedi 31 décembre à partir de 20 h à la Salle Communale de la Cité

**CÉRÉMONIE DES VOEUX**

Samedi 07 janvier à la Salle Communale de la Cité

**30 AVRIL & 1<sup>ER</sup> MAI 2022**

**- WEEK-END NATIONAL -**

**25<sup>e</sup> ÉDITION**

**AMITIÉ,  
SOLIDARITÉ,  
GÉNÉROSITÉ...**

**POUR QUE LES AUTRES  
VIVENT !**

**UNE ROSE<sup>®</sup>**  
  
**UN ESPOIR**  
Le cœur des motards

**RÉSERVATION**

**SAMEDI 02 AVRIL 2022**

**de 9 h 30 à 12 h**

**Salle du Conseil Municipal**

[www.uneroseunespoir90.fr](http://www.uneroseunespoir90.fr)



**LES MOTARDS VOUS PROPOSENT UNE ROSE CONTRE UN DON  
MINIMUM DE 2€, AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE CANCER**

**ROUGE GOUTTE**

**SAMEDI 30 AVRIL 2022**

**de 15 h 45 à 17 h 15**

**devant la Mairie**

# ROUGE GOUTTE



## NETTOYAGE de PRINTEMPS



**SAMEDI 02 AVRIL 2022**

**Rendez-vous à 14 h 00  
devant la Mairie**

**Goûter offert après les travaux  
à 16 h 30**

**VENEZ NOMBREUX !**

**Apporter : Gilets fluos, bottes, gants**